Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260625-DEL_2026_94-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 25 Juin à 18 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis KERDELHUÉ, Maire.

Étaient également présents :
Robert HÉNAULT, Marie-Claire DECROIX, François VERGNON, Céline BOSSEUR DIT TOBY, Louis MEDICA, Nathalie LE FOLL, Alexandre SAHAL, Anne-Laure MORGON, Walter PAULMIER, Emmanuelle CHIFFOLEAU, Judickael PINARD, Françoise GILVESTRE, Gérald TOUCOURT, Delphine BRIAND, Clément MACHETEL, Fabienne RICHAUD, Dominique LOUIS, Christian FAUCHEUR, Jean-René LE PIQUET, Capucine FALOURD, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Patrice JACQUEMINOT, Laëtitia MÉLOIS

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Cécile BERGER à François VERGNON
Franck LÉNA à Bernard BASTIER
Annie RAMIREZ à Régis KERDELHUÉ
Sandrine TURLURE à Nathalie LE FOLL

Secrétaire : Mme Capucine FALOURD

Date de la convocation	18 Juin 2026
Date de l'affichage	19 Juin 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2026_94 Cession d'un terrain de 33 m² à Ker Laïta

Rapporteur : L. Medica

L'objet de cette cession porte sur une emprise relevant du domaine privé communal, clôturée et matériellement intégrée à la propriété cadastrée section CD n°84, sise au lotissement Ker Laïta, et utilisée à usage de jardin privatif depuis plus de trente ans.

Cette emprise correspond à une fraction de la parcelle communale cadastrée section CD n°78, pour une superficie d'environ 33 m².

Il ressort des éléments recueillis qu'un accord de principe aurait pu intervenir antérieurement avec la Commune en vue de la cession de ladite emprise. Toutefois, aucune pièce ni aucun acte authentique n'a, à ce jour, permis d'établir juridiquement la réalité et les conditions de cette cession.

Dans ce contexte, la présente procédure a pour objet de régulariser la situation foncière de cette emprise, à la suite du décès de l'usufruitière intervenu en mars 2023.

Conformément à l'avis du service des Domaines, la valeur vénale de l'emprise, d'une superficie de 33 m², a été fixée à 200 €.

L'ensemble des frais afférents à cette cession, et notamment les frais d'acte, les frais de géomètre ainsi que, le cas échéant, les frais liés au dévoiement des réseaux, seront intégralement supportés par les demandeurs.

Il est rappelé que le bien concerné relève du domaine privé de la commune, de sorte que sa cession peut être envisagée dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260625-DEL_2026_94-DE

Cadastre	Surface	Description
CD 78p	33 m² env.	Terrain rattaché à la propriété cadastrée CD 84 (lotissement Ker Laïta) en nature de jardin privé

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Transitions et Sécurité du 15 juin 2026 ;

VU l'avis du Domaine en date du 28/06/2024 ;

DIT que le terrain appartient au domaine privé communal ;

AUTORISE la vente de ce terrain cadastré CD 78p, d'une surface de 33 m² env., pour la somme de 200 € net vendeur aux Cts Esvan ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette cession ;

DIT que tous les frais, notamment d'actes, de géomètres, seront à la charge des demandeurs.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 26 Juin 2026
Le Maire,
Régis KERDELHUÉ

MAIRIE DE GUIDEL
MORBIHAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.